



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général
de la défense
et de la sécurité nationale

Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information

Affaire suivie par la Cellule Contrôle
Tél : 01.71.75.82.75

Paris, le 26 FEV. 2010
N° 462 ANSSI/SR

**Le directeur général de l'agence nationale
de la sécurité des systèmes d'information**
à

**Monsieur le directeur de la société Tandberg Telecom AS
Philip Pedersens vei 20
1366 Lysaker
Norway
(à l'attention de Madame Ann Katrine Kolstad)**

Objet : Classement d'un moyen de cryptologie.
Référence : Votre déclaration relative au moyen de cryptologie **Tandberg C40 codec**, enregistrée
sous le numéro **1002048**.

Monsieur le directeur,

J'atteste par la présente que le moyen de cryptologie désigné dans votre déclaration en référence
relève de la catégorie 3 de l'annexe 2 au décret n° 2007-663 du 2 mai 2007.

Je vous informe, en conséquence, que vous pouvez procéder librement aux opérations de transfert
vers un État membre de la Communauté européenne et d'exportation vers un État tiers de ce moyen
de cryptologie.

La présente attestation ne constitue en aucun cas une indication sur la qualité de ce moyen de
cryptologie ou une recommandation de la part de l'agence nationale de la sécurité des systèmes
d'information.

Recevez, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.


Le vice-amiral Michel BENEDITINI
Directeur général adjoint